Tableau		
AGENDA RURAI		
	LEGENDE	
		mesures réalisées ou quasi réalisée
		mesures en cours
		mesures non engagées
		mesures pour lesquelles l'information relatives à l'engagement/avancement reste à repréciser
N° Mesure	Mesure	Etat d'avancement
	•	ruraux les fers de lance de la transition écologique
1	Lancement d'une mission spécifique pour définir et identifier les aménités rurales et mieux les prendre en compte	Lettre de mission signée en mars 2020. Note d'étape assez étoffée adressée aux cabinets le 14 septembre. Rapport remis en décembre 2020.
2	Ouvrir la possibilité pour les collectivités territoriales d'introduire une taxe sur les plus-values foncières liées aux changements d'usages	
3	Elargir le droit de préemption aux terrains agricoles, lorsque l'intérêt général de la commune le justifie, notamment pour le maintien des exploitations, en lien avec les EPF et les collectivités territoriales	Un observatoire de l'artificialisation basé sur les fichiers fonciers et qui a vocation à s'enrichir dans les prochaines années de données plus précises sur le
4	Conditionner les validations des transmissions par les SAFER au regard de trois critères (durabilité des surfaces de production, levier en termes d'emploi, et plus-value environnementale), et étendre leurs possibilités d'intervention au cessions de part	mode d'occupation des sols a été mis en ligne en juillet 2019. Il permet de cerner plus finement les cas concrèts d'artificialisation afin d'envisager des mesures fiscales. Probablement pas de loi foncière tres prochaine (sur ce mandat)
5	Créer une commission départementale de régulation foncière intégrant des représentants des citoyens et usagers des espaces agricoles	
6	Simplifier les modalités de mise en œuvre des zones agricoles protégées (ZAP)	La lai nº 2020 920 visant à assurar la ravalarisation des narcians de raturite acriante a France acriticate la raturite acriante de la final de la contraction des narcians de raturite acriante acriante de la final de la contraction des narcians de raturite acriante acriante de la final de la contraction de la final de la f
7	Veiller à revaloriser les retraites agricoles dans le projet de loi sur la réforme des retraites	La loi n° 2020-839 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, parue au Journal officiel n° 164 du 4 juillet 2020 acte une revalorisation à 85 % du SMIC à partir du 01/01/2022 pour les actuels et futurs retraités (carrière complète) 4 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir des
8	Soutenir les associations qui accompagnent les installations agricoles (cafés installations, agriculteurs tuteurs, réseaux d'entraide et de solidarité, couveuses agricoles, structures qui permettent d'avoir un accès facilité au foncier agricole, structures de formations à l'émergence de projets agricoles, plateformes de financement participatif dédiées à l'agriculture et l'agro-écologie, etc.)	expérimentations qui contribuent à accompagner des formes nouvelles d'installations agricoles (cafés installations, agriculteurs tuteurs, réseaux d'entraide et de solidarité, couveuses agricoles, structures qui permettent d'avoir un accès facilité au foncier agricole, structures de formations à l'émergence de projets agricoles, plateformes de financement participatif dédiées à l'agriculture et l'agro-écologie, etc); On peut dénombrer une trentaine d'expérimentations en cours, sur une cinquantaine de territoires.
9	Soutenir les nouvelles pratiques agricoles, notamment l'agriculture biologique et l'exercice collectif	On observe une nette progression des surfaces en cours avec une évolution de 13 % des surfaces entre 2018 et 2019 et un doublement des surfaces en 5 ans (source : MAA) ; Par ailleurs, 3 000 agriculteurs sont engagés dans 250 groupes DEPHY, 5 300 agriculteurs dans 400 groupes Ecophyto-30000, 10 300 agriculteurs membres de 600 GIEE, plus de 200 groupes opérationnels du PEI(partenariat européen pour l'innovation - mesure FEADER). La mobilisation financière annuelle moyenne est estimée à 500 millions d'euros pour ce faire. Le plan de relance vient abonder cette thématique. Déploiement à suivre.
10	Développer les projets alimentaires territoriaux (PAT) et les programmes agricoles expérimentaux	On dénombre 200 démarches de territoires qui relèvent de la logique PAT (98 PAT localisés dans 67 départements ont fait l'objet d'un accompagnement MAA (labellisation et/ou accompagnement financier) dont 41 sont déjà labellisés PAT). 126 territoires sont membres du Réseau national des PAT. Le plan de relance apporte 80 millions d'euros supplémentaires pour les territoires qui s'engagent dans une démarche de PAT. Lancement de l'appel à projet du PNA par ciculaire du 04 décembre 2020 On estime aujourd'hui que 350 territoires sont en dynamique.
11	Renouveler le plan de formation de l'enseignement agricole qui met l'accent sur l'éducation et l'expérimentation de nouvelles pratiques dans l'enseignement agricole	Les avancées obtenues au cours du plan "enseigner à produire autrement 2014-2018 ont été très encourageantes. Pour y donner suite, le nouveau plan "Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agro-écologie", proposé par une circulaire du 30 janvier 2020 vise à amplifier la dynamique, et appelle tous les établissements d'enseignement agricole à s'approprier une nouvelle ambition autour de 4 axes structurants: initiatives des jeunes, mobilisation de la communauté éducative, mobilisation des exploitations de lycées et animation dans les territoires.
12	Adapter les offres de formations préparatoires à l'installation en tenant compte du besoin réel du territoire au-delà des seuls critères définis par Pôle Emploi	Une réforme des parcours à l'installation a été conduite en 2017 et est mise à jour régulièrement depuis. Le MAA a construit le cahier des charges des Plans Personnalisés de Professionnalisation pour qu'ils soient par définition adaptés aux besoins spécifiques de chaque porteur d'un projet d'installation en agriculture. Les candidats à l'installation sont accompagnés par les chambres d'agriculture qui en ont la mission et la vérification de la cohérence de leur projet avec les besoins du territoire figure au cahier des charges assigné aux accompagnateurs.
13	Encourager l'approvisionnement en circuits courts des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat	Un guide /boite à outils localim est réalisé (https://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective); Une mise à jour devrait être réalisée courant 2021. Le Conseil National de la Restauration Collective a été installé en mars 2019 et s'est réuni le 09 juillet 2020. Le site optigede de l'Ademe (https://www.optigede.ademe.fr/) contribue aussi à outiller les collectivités. Une communauté dédiée des acteurs a vu le jour en janvier 2020. Un MOOC sur les PAT disponible. Un MOOC en partenariat avec le CNFPT pour mobiliser les collectivités est prévu.
14	Soutenir et généraliser les plateformes numériques de circuits courts alimentaires (à l'image d'Agrilocal)	Offre en évolution permanente. Première mise à disposition d'outils sur la plateforme OPTIGEDE de l'ADEME – mise à jour régulière. Financement du réseau des PAT (projet alimentaire territoriaux http://rnpat.fr/) qui anime un observatoire des PAT .Accéleration et multiplication du développement de plateformes et d'applications smartphones durant la crise sanitaire (au niveau des régions voire de niveau infra territorial).
15	Inciter, à l'échelle d'un territoire, au regroupement de la gestion des forêts afin d'en abaisser les coûts et de réduire le fréquence des interventions, et donc de la professionnaliser et de la rationaliser	Le principe d'une expérimentation autour d'un document de gestion commun entre forêt publique et privée est réfléchi dans le cadre du futur contrat d'objectif de l'ONF. Le principe est par ailleurs évoqué dans le rapport de la Cour des Comptes sur la filière forêt bois

16	Proposer des dispositifs de valorisation et d'incitation envisageables pour la séquestration du carbone par les massifs forestiers, et le bois qui en est issus, dans le cadre d'une gestion dynamique et durable de la forêt	Un rapport du gouvernement au parlement prévu dans le cadre de l'article 69 de la Loi Energie Climat est attendu pour novembre 2020. La mission CGEDD-CGAER mandatée à cet effet doit rendre une note intermédiaire le 30 septembre 2020. Articulation à trouver avec la mission gouvernementale confiée à la députée AL Cattelot, dont le rapport a été rendu le 17 septembre 2020 pour réfléchir aux enjeux liés à la forêt, notamment le changement climatique. Le plan de relance prévoit 200 M€ sur le sujet climat-forêt.
17	Expertiser le lancement d'un plan de boisement, d'amélioration et de régénération de la forêt dans les territoires, en particulier dans les territoires ruraux	Mission confiée à la députée AL Cattelot dont le rapport à été rendu le 17 septembre (19 recommandations). Les fonds du plan de relance se déclineront en tenant compte des préconisations du rapport Cattelot et des conclusions de la mission CGAAER-CGEDD sur les dispositifs d'incitation carbone (cf fiche action 16).
18	Mieux articuler les CTE et les contrats de ruralité pour les territoires couverts par les deux dispositifs	La nouvelle génération de contrats territoriaux de relance et de transition écologique prendra en compte le rapprochement entre CTE et contrats de ruralité. Circulaire aux préfets diffusée le 30 novembre 2020.
19	Encourager l'acceptabilité sociale des projets de transition écologique et énergétique en attribuant un soutien financier renforcé aux projets avec un financement participatif, à l'instar de ce qui est prévu pour les énergies renouvelables électriques et avec la loi « énergie – climat » pour le biogaz	L'Article 50 de la loi Energie Climat promulguée le 08 novembre 2019 ouvre notamment une dérogation au code monétaire et financier pour permettre des financements participatifs pour les projets de production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Les outils juridiques en découlant (cadre réglementaire de l'appel d'offres pour les projets de production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, notification auprès de la Commission européenne la prime tarifaire au regard des coûts spécifiques que supportent les projets de production de biométhane recourant à l'investissement ou au financement participatifs, arrêté tarifaire pour les projets de production de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel) ont été pris ou sont en cours de finalisation.
20	Dans le cadre des dotations de soutien à l'investissement des collectivités territoriales, soutenir en priorité les projets vertueux sur le plan écologique	Un circulaire aux préfets sur l'utilisation des dotations de soutien à l'investissement local précisant cela a été diffusée en 2019 ; Au 30/09/2019, 114 M€ de DSIL ont d'ores et déjà été consacrés à des projets relevant de l'objectif de réduction de l'empreinte thermique des bâtiments publics labellisés "GPI" ; chiffres fin 2019 et 2020 attendus. L'abondement de la DSIL par la LFR 3 accentue cette priorisation.
21	Développer les projets de production locale d'énergie inspirés des "communautés énergétiques citoyennes"	Transposition des directives (UE) 2018/2001 et 2019/944 respectivement pour le 30 juin 2021 et le 30 décembre 2020 au plus tard. Décret Communauté énergétique (avancement à préciser)
22	Encourager l'élaboration de projets de territoire pour la gestion de l'eau afin d'économiser de mieux partager l'eau	60 PTGE adoptés, 25 PTGE en cours d'élaboration, 16 identifiés
	Axe 2 - renforc	cer l'attractivité des terrritoires ruraux
23	lancer un plan en faveur de la revitalisation des petites villes et bourgs-centres	Programme petites villes de demain. l'objectif est de labelliser 1 000 petites villes de demain (PVD). Il s'agit d'accompagner les projets de revitalisation redynamisation des communes de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralité notamment en donnant aux élus les moyens de concrétiser leurs projets via des moyens conséquents en ingénierie et l'animation du réseau des PVD qui seront retenues. D'ici à la fin du mois de décembre 2020, toutes les villes des régions métropolitaines seront sélectionnées. L'accompagnement est en train de s'enclencher sur le terrain, notamment sur le volet du soutien au commerce (offre de la banque des territoires).
24	Lancement d'un Fonds d'ingénierie patrimoine pour soutenir les projets d'investissements touristiques à valeur patrimoniale des collectivités territoriales, en particulier dans les territoires ruraux	AAP dans le cadre de la mission « Réinventer le Patrimoine » pilotée par Philippe Augier, maire de Deauville. L'AAP a fait l'objet d'un suivi par un copil MC/MCRCT/Banque des territoires/Atout France. 12 sites ont été sélectionnés fin 2019 dont 8 en zones à dominante rurale novembre 2020 : convention petites villes de demain et fondation du patrimoine pour créer 100 labels ouvrant droit à des exonérations fiscales pour la valorisation du patrimoine.
25	Simplifier l'accès à l'information sur les aides à la rénovation de l'habitat et à la conversion écologique	Mise à disposition d'outils de communication sur les aides à la rénovation énergétique dans les Maisons de Services Au Public (MSAP) et dans les mairies (flyers et affiches) + permanences de conseillers « FAIRE » dans les MSAP ainsi qu'un lien avec la plateforme de mise à disposition des aides "AidesTerritoires" Mise en ligne par le MTES en cours ainsi que son interfacage avec d'autres sites. Ces outils permettent de faire connaître plus largement les différents programmes d'accompagnement des certificats d'économie d'energie par le MTES (CEE SARE, CEE SLIME DEPAR, PIG et OPAH mis en place par les collectivités). (https://www.ecologie.gouv.fr/cee-programmes-daccompagnement)
26	Accélérer le déploiement des opérations de revitalisation de territoires (ORT) dans les territoires ruraux et améliorer le dispositif fiscal « Denormandie dans l'ancien », qui ouvre droit à des exonérations fiscales pour des travaux de rénovation dans le bâti ancien (suppression de la notion de centre et prolongation jusqu'en 2022)	Au 28 septembre 2020, plusieurs centaines de villes ont initié une réflexion sur un projet d'ORT et 308 ont déjà signé la convention. L'article 115 de la loi de finance 2020 proroge le dispositif et simplifie l'appréciation de la zone d'investissement éligible. L'article 164 modifie la référence à la nature des travaux éligibles. https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort L'article 115 de la loi de finance 2020 proroge le dispositif et simplifie l'appréciation de la zone d'investissement éligible. L'article 164 modifie la référence à la nature des travaux éligibles.
27	Engager une réflexion sur l'amélioration du dispositif de défiscalisation « Malraux » pour soutenir la réhabilitation des immeubles situés en secteur patrimonial remarquable	Suite à un rapport inter inspections, le Ministère de la culture a proposé d'unifier le taux de la réduction d'impôt « Malraux » à 30 % et de relever le plafond des sommes versées au titre de la souscription de parts de sociétés civiles de placement immobilier. Cette évolution n'a pas été retenue dans le PLF 2021.
28	Étendre le dispositif du Prêt Social Location Accession à l'ancien dans les territoires ruraux	L'article 25 de la loi de finances pour 2020 exonère de TFPB pendant 15 ans les opérations PSLA avec réhabilitation bénéficiant à des personnes sous plafonds de ressource sous réserve de délibération des collectivités territoriales.
29	Mobiliser les financements du Plan d'investissement volontaire (PIV) d'Action Logement qui s'élèvent à 250 millions d'euros pour faciliter la démolition des logements sociaux vétustes et soutenir leur reconstruction	Un conventionnement était prévu avec les bailleurs au second trimestre 2020 pour 118 M€ de subventions, et 63 M€ de prêts (opérations éligibles validées en CCN). Des projets sont encore en cours d'instruction et l'ensemble a été differé du fait de la crise sanitaire
30	Maintenir le Prêt à Taux Zéro en secteur rural	Prologement via la LF 2020 du PTZ dans le neuf en B2 et C pour l'année 2020. Au premier trimestre 2020, les chiffres provisoires font état de 1300 PTZ émis en zone B2 dont 900 pour l'achat d'un logement neuf et 2900 en zone C dont 1900 pour l'achat d'un logement neuf.
31	Travailler avec les opérateurs pour rapprocher les tarifs des abonnements THD satellite vers ceux du THD fixe en s'appuyant sur le lancement d'une nouvelle génération de satellite en 2021	Le lancement en 2021 du satellite Konnect VHTS capable d'apporter du THD à environ 300 000 abonnés en France à partir de 2021 devrait permettre la commercialisation d'abonnements THD satellite dont le coût se rapprocherait de celui du THD fixe.
32	Assurer le respect des conventions de couverture numérique signées par les opérateurs	Le suivi est mis en œuvre par l'ARCEP; Il s'agit principalement du suivi des zones dites « zones AMII » (Appel à Manifestation d'Investissement) sur lesquelles des opérateurs se seraient positionnés pour voir les suites concrètes données.

		Globalement, les différents outils sont en place.
:	Associer les associations d'élus au suivi rigoureux du déploiement par les opérateurs (associer les maires aux décisions d'implantation des pylônes, suivi des calendriers, meilleure coordination locale sur les choix d'implantation, meilleure coordination entre les opérateurs et les RPI, etc.)	Au plan national, la concertation avec les associations est assurée dans le cadre des comités de concertation respectivement France Très Haut Débit et France Mobile. Au plan local, en ce qui concerne les déploiements fixe, la responsabilité et la gouvernance des projets d'initiative publique relèvent des collectivités locales. Dans les zones d'initiative privée les conventions de programmation et de suivi des déploiements signées avec les opérateurs Orange et SFR permettent de faire pression et d'obtenir des informations. En ce qui concerne le mobile, les équipes-projets locales (à l'échelle départementale ou pluri-départementale) ont pour mission d'accélérer le déploiement de sites mobiles sur leur territoire. Les CRSN (commissions régionales de stratégie numérique) permettent un suivi au niveau régional de l'ensemble des déploiements fixe et mobile. Mise en place de 400 pylônes réalisée et 200 supplémentaires identifiés ; dispositif de couverture ciblée. Mise en place d'équipes de suivi local qui associe représentant de la préfecture, des opérateurs et élus locaux. Cf compte twitter ANUMANCT
34	#NOM ?	Suite au cahier des charges d'attribution diffusé début 2020, les lauréats devraient être connus avant fin 2020. Dans le cadre du Plan France THD, un montant plancher de 140M€ est ouvert en 2020. Le guichet numérique a été réouvert en octobre 2019. Le cahier des
35	Rouvrir le guichet numérique sur la base des crédits disponibles sur le fonds de solidarité numérique (FSN)	charges sera mis en consultation d'ici fin novembre. Echéance 2022.
36	Soutenir 150 tiers-lieux en milieu rural, dans le cadre du programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens"	60 tiers lieux en milieu rural en novembre 2020 bénéficient d'un accompagnement spécifique
37	Développer les lieux de vie et de rencontres de proximité dans les territoires ruraux dans le cadre du programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens"	Mise à disposition de briques de service d'intérêt général pour les tiers-lieux lauréats de l'AMI NLNL dans une logique interministérielle et l'animation de ces tiers-lieux vise à étendre les partenariats locaux
38	Création d'une ORT	Decret signé par Jacqueline Gourault et par le ministre des comptes publics le 16 octobre 2020 et publié au JO du 27 novembre 2020.
39	Soutenir l'initiative portée par le groupe SOS dans le but de déployer 1 000 cafés dans les territoires ruraux	800 candidatures ont été reçues. 44 sites sont labellisés et une centaine de nouvelles labellisations sont prévues d'ici début 2021 https://www.1000cafes.org/actualites/ Compter 3 à 6 mois entre labellisation et ouverture.
40	Alléger les réglementations liées à l'emplacement des débits de boissons	La loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 donne au préfet la possibilité de déléguer au maire le pourvoir de fermeture des bars-cafés-restaurants pour une durée qui ne peut pas excéder 6 mois, soit à la suite d'une infraction à la réglementation applicable à ce type d'établissements (règles de sécurité, conditions d'obtention d'une licence, etc.), soit en vue de préserver l'ordre, la santé ou la moralité publics. Une faculté de délégation identique est aussi prévue en ce qui concerne les établissements (mobiles ou fixes) de vente à emporter de boissons alcoolisées ou d'aliments assemblés et préparés sur place.la loi donne aussi au maire la possibilité d'interdire la vente de boissons alcoolisées dans certaines plages horaires.
41	Créer de nouvelles licences IV, non transférables au sein d'une même région	La loi engagement et proximité du 29 décembre 2019 instaure jusqu'au 28 décembre 2022, la possibilité de créer sur déclaration en Mairie, une licence IV dans les communes de moins de 3 500 habitants, n'en disposant pas. En contrepartie de cette facilité, cette licence ne pourra pas être transférée au-delà de l'intercommunalité.
42	Dans le cadre de "La France, une chance pour chacun", ouvrir aux jeunes issus des zones de revitalisations rurale (au côtés des jeunes issus des Quartiers de la Politique de la Ville) l'accès aux stages de 3ème stage et à l'alternance proposés par les « 10 000 entreprises engagées pour l'inclusion et l'insertion professionnelle	Une plateforme (https://www.monstagedetroisieme.fr/) est développée (adaptations /améliorations nécessaires) alimentée par 5 associations qui collectent les stages. Toutes proposent des offres en milieu rural et un partenariat spécifique existe avec le MAA (DGER). Mobilisation des entreprises impliquées dans les clubs départementaux. Faible part d'offres pourvues. Voir si communication doit être renforcée. Part des jeunes issus de ZRR qui en bénéficient en cours d'estimation.
43	Renforcer le rôle des Missions locales notamment dans le repérage des jeunes sans emploi, ni formation ni stage (NEET)	230 projets spécifiques déployés par les missions locales pour un budget de 60 M€ en 2019 ainsi qu'un renforcement de l'accompagnement des jeunes qui s'est traduit par une hausse des parcours et des bénéficiaires de la garantie jeunes dont 12 % de jeunes habitants en ZRR. Le financement des missions locales comprend désormais une part variable adossée à des indicateurs dont le repérage des NEET et de la dimension territoriale
44	Etendre le volontariat territorial en entreprise (VTE) aux territoires ruraux en tension	Plateforme https://www.vte-france.fr/ mise en place et managée par VTE France. 350 VTE semblent dores et déjà signés (Nombres de jeunes issus de territo
45	Passer de 28 000 personnes résidant dans les ZRR bénéficiant des dispositifs d'insertion par l'activité économique à 40 000 d'ici la fin du quequennat	Lancement d'un appel à projets « inclusion & ruralité », au SIA en février 2020, avec le CCMSA, MAA, MT. Compte-tenu de la crise , le dépôt des dossiers a été reporté au 16 octobre 2020 pour une mise en route des projets retenus en janvier 2021.
46	Renforcer, mieux faire connaître et évaluer annuellement les Parcours Emploi Compétences	Il se confirme que le passage des contrats aidés au PEC met nettement l'accent sur la formation et l'insertion ce qui rend son accès sans doute plus difficile aux plus petites structures qui composent majoritairement le tissu rural. Une observation de l'effet de la mesure sur les territoires ruraux serait à réaliser pour envisager des actions spécifiques permettant de renforcer son déploiement dans les zones rurales.
47	Lancer une campagne de communication sur les opportunités d'emploi en milieu rural	Travail partenarial avec l'ANCT et Pôle EMPLOI portant sur une campagne de communication initié (3 réunions du GT à ce jour).
48	Prolonger le régime des zones de revitalisation rurale (ZRR) jusqu'à fin 2020 pour toutes les communes qui bénéficient des effets du zonage. Engager un travail de révision du zonage et des mesures incitatives associées en 2020 dans le cadre de la définition d'une géographie prioritaire afin de mieux cibler les territoires qui en ont le plus besoin et renforcer l'efficacité du dispositif	Prolongation des zones de revitalisation rurale jusqu'au 31/12/2022. Annonce du CIR du 14/11/2020
49	Proposer aux régions de mettre en place un partenariat avec Bpifrance pour faire émerger, détecter des projets dans ces territoires et les orienter vers les outils de financement adaptés, tout en favorisant la reprise et la transmission d'entreprises existantes, sur le modèle du dispositif Occtav déployé par Bpifrance en Occitanie en partenariat avec la région	Une exploration des sites de BPI France et BPI régionales laisse penser que des initiatives existent mais pas de suivi global connu à notre niveau. A
50	Réserver systématiquement une part des fonds de revitalisation territoriaux (régionaux et départementaux) quand ils existent au soutien des projets économiques dans les territoires ruraux ayant subi une fermeture d'entreprise ou une suppression importante d'emploi	Signature en cours d'un courrier commun par les ministres du Travail et de la Cohésion des Territoires en direction des préfets concernés par les 38 fonds recensés.
51	Développer et favoriser, en coordination avec les initiatives des régions, des fonds d'intervention rapides pour l'accompagnement à la reprise permettant diverses formes d'intervention	Des dispositifs existants peuvent d'ores et déjà être mobilisés par les collectivités et par convention, la région peut également participer au financement de ces aides. La région peut aussi accorder à ces professionnels des aides aux entreprises auxquelles les EPCI peuvent contribuer, par convention.
52	Modifier les modalités de recrutement des vétérinaires (porter à 25% le recrutement post-bac) et autoriser les collectivités territoriales à prendre des mesures incitatives visant à encourager l'installation de vétérinaires en zone rurale	LOI n° 2020-1508 du 3 décembre 2020 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière

53	Étudier, à la suite du rapport de l'Inspection générale des finances qui sera prochainement remis, les conditions de faisabilité d'une extension du dispositif «territoire zéro chômeur de longue durée » à des territoires ruraux	Travaux engagés avec l'ensemble des acteurs pour concevoir la 2 nde phase de l'expérimentation, en prenant appui sur les résultats de l'évaluation du comité scientifique et de l'évaluation économique de l'IGF et de l'IGAS. La prolongation/extension de l'expérimentation à de nouveaux territoires pourrait intégrer le volet social du plan de relance. Le volume de ces nouveaux territoires reste en discussion mais le chiffre d'une centaine est avancé. Les premières discussions ont commencé à l'Assemblée nationale (Commission des affaires économiques 9 septembre)
54	Inviter les régions à prendre en compte les spécificités des territoires ruraux dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'investissement dans les compétences (PIC)	
55	Délocaliser les services supports des administrations et opérateurs publics en milieu rural	Selon le Ministère de l'intérieur, 3 projets de délocalisation (2020 à 2022) hors lle de France identifiés à ce stade représentant 100 emplois - Délocalisation d'un service informatique à Limoges (19 ETP) - Délocalisation d'un service RH à Rochefort ou Dijon (40 ETP) - Délocalisation d'un service informatisé d'assurance automobile (40 ETP)
56	Créer une formation pour les animateurs de tiers-lieux	Lancement d'un AAP auprès d'acteurs qui seraient en capacité d'incuber des réalisations de tiers lieux de A à Z, avec tous les aspects couverts, dont accompagnement/formation des animateurs (70k€ en 2019, 200 k€ en 2020 et 2021). Un référentiel métier a été déposé à la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) pour faire reconnaître ce métier et créer un titre professionnel de niveau 2. Une certification « Piloter un tiers-lieu » est enregistrée au répertoire spécifique jusqu'en 2025 portée par La Coopérative des Tiers-Lieux.
	Axe 3 - Amé	liorer la vie quotidienne des habitants
57	Accélérer le recrutement et le déploiement de 400 médecins salariés en zones sous-dotées et porter ce nombre à 600 (dont 200 qui seront déployées en priorité dans les zones sous-denses rurales)	Recrutement de 121 médecins + 37 encours de recrutement (toutes zones sous denses). Recrutement de 1410 assistants
58	Assurer le déploiement effectif des stages d'internes en priorité en zones sous denses, notamment dans les zones rurales avec un encadrement adapté	Mission relative à l'évolution de la maitrise de stage lancée fin 2019 et décret déposé au Conseil d'État Recrutement de nouveaux maîtres de stage prévu pour la rentrée septembre 2020/21 Quelques expérimentations en cours identifiées dans le cadre de Contrats Locaux de Santé Révalorisation de l'indemnité de maître de stage de 600 à 900€. Indemnités pour les stagiaires pour la résidence de 60€ par mois + 150€ pour les étudiants de 2ème cycle.
59	Dans le cadre de l'ambition portée par « Ma Santé 2022 », formaliser un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales, les universités et les représentants des professionnels et établissements de santé, visant un niveau d'engagement élevé en matière de lutte contre les difficultés d'accès aux soins, en particulier dans les territoires ruraux	Le pilier 4 du ségur de la Santé renforce la relation avec les territoires en déployant un échelon départemental des ARS et en installant une relation plus étroite avec les élus (renforcement de l'autonomie des conféreces régionales de santé). (mesures 32, 33 59 du Segur) . Au niveau national, le groupe Contact Elus a été réactivé par le Ministère de la Santé.
60	Renforcer le champ d'intervention des professionnels de santé non médecins (pharmaciens, infirmières) en développant de nouvelles pratiques en faveur de l'ambulatoire	Publication du décret du 27 décembre 2019 sur les exigences de qualité et de sécurité des protocoles ; 6 Protocoles de coopération ont été signés en mars 2020 qui permettent une délégation d'actes réalisables par les pharmaciens, kinés, infirmières pour les maladies suivantes: angine, varicelle, infection urinaire Modèles économiques validés par le CNCI le 10/06/20; Vérification en cours par le Miistère de la santé que le volet financier est finalisé
61	Garantir la prise en charge des soins non programmés dans le cadre des communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) afin de soutenir les gardes par les médecins en zones rurales	Pendant la gestion de l'épidémie, de nombreuses CPTS, même au stade de projet, ont organisé la prise en charge des patients COVID sur les territoires ruraux en coopération avec les établissements de santé et la régulation centre 15. Le Ségur de la Santé prévoit une accélération du développement des CPTS dans les territoires (mesure 25). En novembre 2020, on recense 23 CPTS. Des négociations inter professionnelles relatives au financement de cette mesure ont dévuté en septembre pour un aboutissement prévu en novembre
62	Développer les plateformes de télémédecine dans des points de contact adaptés dans les territoires ruraux	La crise a provoqué un nette accélération de la télémédecine (de de 50 000 consultations/mois en sept 2019 à 1 million de téléconsultations/semaine en avril 2020. La crise sanitaire a matéralisé une acceptabilité de ce mode de consultation. Dans le cadre du Ségur de la santé, les négociations avec les médecins pour identifier les modalités de pérénisation/cadrage des prtaiques de télémédecine sur la base de l'expérience de la crise se sont ouvertes miseptembre (mesure 24 du Ségur). La crise a montré que les consultations pouvaient se faire sur la base d'un téléphone. Les téléconsultations sont remboursées à 100% sous réserve de deux conditions : respecter le parcours de soins et avoir déjà rencontré le médecin.
63	Mise en place du « Service d'Accès aux Soins » (SAS), plateformes territoriales qui centralisent 24h/24 la réponse à l'ensemble des besoins de soins urgents et installation d'une équipe projet interministérielle pour renforcer l'articulation du SAS avec les autres services d'urgence (pompiers, gendarmerie)	Mesure phare du Segur (mesures 3 et 26) Instruction envoyée aux ARS fin juillet pour remontée des projets pilotes pour fin sept, choix mi octobre, accompagnement jusqu'en janvier, généralisation en 2022.
64	Renforcer l'encadrement du recours à l'activité intérimaire médicale à l'hôpital, afin de disposer de ressources humaines stables et pérennes pour assurer les soins hospitaliers	Mesure reprise par le Ségur. Inscrite au PLF 2021. Permet aux ARS de bloquer les contrats illégaux.
65	Améliorer l'accueil des personnes âgées en milieu rural : revaloriser les métiers du vieillissement (formation et rémunération), prendre en compte le critère de distance dans les modalités de tarification des services d'aide à domicile et diversifier les modes d'accueil	Le rapport El Komri a été rendu fin octobre 2019. 17 mesures proposées. Audition par la commission des affaires économiques en janvier 2020. Travaux interrompus par la crise.Le Ségur de la santé prévoit une mesure de coordination des soins en faveur des personnes âgées. Point à faire avec Ministère de la santé.
66	Maintenir les exonérations de charges sociales en ZRR pour les organismes d'intérêt général (OIG), notamment les EHPAD	Sujet à étudier dans le cadre des suites de la mission inter-inspection et de la nouvelle géographie prioritaire
67	Déployer les espaces de vie sociale dans les territoires ruraux	Espaces mis en place par les CAF suite à un plan mis en place par la CNAF. En attente d'un bilan de la part de la CNAF
68	Rechercher des convergences possibles entre les services des conseils départementaux et les maisons France Services sur les dispositifs liés aux grand âge et à l'autonomie	Une instruction en ce sens a été envoyée aux préfets de département suite à une expérimentation menée dans le Calvados. Le dispositif France service devrait lancer un recensement d'initiatives prises sur le sujet mais pense qu'il y a eu très peu d'expérimentations.
69	Repositionner les Départements comme pilotes des investissements en matière de grand âge, de perte d'autonomie et de handicap, en cohérence avec les schémas départementaux d'accessibilité des services au public (SDASAP)	Le projet de loi organique relatif à la dette sociale et à l'autonomie était en cours d'examen par le parlement en vue de la création d'une 5eme branche de la sécurité sociale. La concertation avec les départements et avec les acteurs du secteur grand age a été lancée début 2020 en vue d'un PJL dédié à la réforme du grand âge et de l'autonomie. Les discussions liées à cette réforme ont été stoppées du fait de la crise sanitaire. Actualisation à faire avec Ministère de la santé.

70	Doubler le nombre de jeunes élèves ruraux bénéficiaires des cordées de la réussite	Des expérimentations en cours avant la crise. Relance dans toute la France par une instuction du Ministre de l'éduction partie fin d'été 2020 pour mise en oeuvre à la rentrée. Contribution financière de 2,8 millions d'euros dans le cadre de campagnes d'été (P 112). Un premier bilan des établissements engagés est attendu mi-octobre. Estimation à 10 000 le nombre de bénéficiaires issus de zones rurales avant l'été. L'objectif est de doubler ce nombre.
71	Déployer 33 campus connectés dans les territoires ruraux	Appel à projet lancé en février 2020 dans le cadre du Plan d'investissement d'avenir, doté de 25M€. La première vague de cet appel à projet a permis de sélectionner 19 projets de campus connectés en zone rurale, opérationnels depuis la rentrée 2020. Ils sont venus s'ajouter aux 3 campus déjà opérationnels en 2019 (phase expérimentale de l'appel à projet). A la rentrée 2020, 31 lieux labellisés Campus Connecté. Chiffres de la première année : 170 étudiants, dont 64 % de bac généraux, 18 % de bac techno, 18 % de bac pro. taux de réussite :
72	Décliner des campus connectés pour les apprentis et la formation continue	Idem action 71 pour l'ouverture des campus connectés. Les rapports annuels de suivi demandés aux porteurs permettront d'apprécier le rôle des CC en matière de formation continue (à partir de septembre 2021 pour ceux qui vont ouvrir en septembre 2020)
73	Prendre en compte les contraintes territoriales dans l'allocation nationale des moyens de l'Education nationale à travers la définition d'un indice d'éloignement	L'Education Nationale a fait évoluer son modèle d'allocation des moyens à partir d'un nouvel indice d'éloignement territorial et l'a mis à disposition des académies pour la gestion des moyens du second degré. Plusieurs académies otn commencé à l'utiliser pour repérer les territoires éloignés et cibler leurs actions.
74	Mieux prendre en compte les spécificités des « classes multi-âges », notamment en matière de formation et d'accompagnement des personnels enseignants	Une action de formation « Ecole rurale » est inscrite au Plan national de formation pour 2019/2020 et a été décalée à l'automne 2020 du fait de la crise sanitaire.
75	Rattacher toutes les écoles rurales à un Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé à l'horizon 2021 pour la prise en charge des élèves en situation de handicap	Réalisé à travers les PIALs (pôles inclusifs d'accompagnement local) qui sont généralisés.
76	Déployer les conventions ruralité en les appuyant sur les projets éducatifs de territoire et travailler à leur articulation avec les contrats de ruralité	A travailler dans le cadre des futurs contrats de relance et de transition écologiques
7	Revaloriser le montant des bourses d'internat, qui bénéficient essentiellement aux jeunes ruraux, dans le cadre du plan de l'internat du XXIème siècle	
78	Soutenir le dispositif de formation de l'enseignement agricole	En cours. La volonté que l'appareil de formation agricole s'adapte et innove, conformément aux exigences de la société et des professionnels, s'accompagne de la préoccupation de consolider la santé financière des établissements d'enseignement et de formation, considérablement fragilisés par la crise sanitaire.
79	Atteindre 200 000 apprenants dans les établissements agricoles publics et privés	En cours avec le lancement de la campagne l'aventure du vivant. Le site www.laventureduvivant.fr est développé. La tournée de printemps du camion "l'aventure du vivant"a été annulée. Le camion repartira dès que les conditions sanitaires le permettront. Pour 2021, il convient de prévoir la poursuite de l'opération.
80	Créer, d'ici la fin du quinquennat, au moins une maison France Services par canton pour permettre à tous les habitants de disposer d'un socle de services publics à proximité de chez eux	856 France services dont 323 labellisées en octobre 2020
81	Pour mettre en œuvre cet objectif, veiller au déploiement en nombre suffisant des MSAP/Maisons France Services et à leur maillage territorial	856 maisons labellisées (octobre 2020). La nomination de référents MFS dans chaque préfecture est effective et le réseau bien en place et actif. Les outils sont disponibles (newsletter hebdo; outil d'échange). D'autres outils à venir (rencontres des référents, journées régionales, mise en place d'une interface commune, numéro unique,),
82	Augmenter et pérenniser les financements de l'Etat pour permettre la montée en gamme des services disponibles dans une MSAP/Maisons France Service (augmentation du nombre d'agents, formation des agents, financement de l'animation, etc.)	Financement au-delà de 2022 acquis. Confirmé en préparation PLF 2021
83	Développer l'accueil de premier niveau en mairie, via une articulation efficace entre le réseau des Maisons France Services et le maillage des mairies qui y sont rattachées, et la formation des secrétaires de mairies	Expérimentation en cours en sept 2020. Attente du renouvellement des bureaux des associations d'élus pour lancer le chantier dans un déploiement plus global.
84	Expérimenter Aidants Connect dans les territoires ruraux pour protéger les usagers et les aidants qui accompagnent dans la réalisation de démarches administratives en ligne et l'expérimenter dans les territoires ruraux	Expérimentation lancée en février 2020 sur 13 sites dont 2 secrétariats de mairie situés en territoire rural (mairie de Rioux en Charente-Maritime (942 habitants) et mairie de Préguillac en Charente-Maritime (458 habitants). Le périmètre de l'expérimentation a été élargi à une vingtaine de sites pendant le confinement et l'expérimentation poursuivie. Abondement financier significatif dans le cadre du plan de relance. Volonté de faire du réseau France Services, le premier réseau de déploiement en grandeur nature.
85	Former les agents France Services à l'usage du numérique et à l'accompagnement des démarches dématérialisées	Plus de 1 100 agents formés à ce jour. Pris en compte dans la réforme du socle de formation CNFPT axée sur la posture, la médiation, l'accompagnement de l'usager; mise en place de sessions régulières
86	Permettre aux secrétaires de mairies, ou tout agent municipal désigné par le maire, de devenir tiers de confiance pour accomplir des démarches en ligne en lieu et place des citoyens	Sera mis en place dans le cadre du dispositif aidants connect en cours d'expérimentation (mesure 84).
87	Développer le service civique pour accompagner les usagers dans leurs démarches	Convention ANCT-Agence du service civique signée. L'ANCT finalise un plan de formation à la médiation numérique, dont bénéficieront les services civiques, tout comme les travailleurs sociaux, agents publics et médiateurs numériques. Un rapport sera rendu à la rentrée.
88	Conserver plusieurs modalités d'accès aux services, afin qu'aucune démarche ne soit uniquement dématérialisée	324 points d'accès numériques (accompagnement renforcé des usagers par médiateur numérique) déployés. L'ANTS (agence des titres sécurisés) a mis un service d'aide téléphonique sur de larges plages horaires. Réseau des maisons France Services pour multiplier les points de contact physiques. Démarche d'écoute des usagers et des groupes tests permettant des tester/adapater le langagement utilisé) sont en cours pour améliorer les services et les téléprocédures.
89	Poursuivre l'adaptation du parc de stations biométriques permettant aux maires de recueillir des demandes de titres d'identité et de procéder à leur remise	cours de discussion avec le Ministère de l'interieur. La question des agents municipaux non titulaires n'est pas encore règlee
90	Mise en œuvre effective du droit d'alerte des préfets pour les réorganisations des services de l'Etat dans les territoires dans le cadre des CIRTPS	Décret publié et modalités de mise en œuvre en place: droit d'alerte par convocation du CAR en format CIRSTP, examen du projet, possibilité de ne pas approuver le projet; en cas d'avis défavorable rendu sur un projet de réorganisation des services publics dans la région, les préfets en informent les SPM, le MI et le MCTRCT. Au niveau départemental, le collège des chefs de service est informé et s'assure de la mise en oeuvre du projet conformément aux orientations du comité régional.
91	Déployer en priorité dans les territoires ruraux le dispositif « La Boussole des jeunes"	7 boussoles ouvertes, depuis le 01 sept 2018 recouvrant au total 572 communes dont 125 en ZRR et accueillant près de 720 000 jeunes. 25 territoires engagés à ce jour (mais boussole pas forcément encore ouverte) ; comptabilisant 1134 communes dont 359 en ZRR et accueillant environ un million et demi de jeunes et 29 autres territoires ont déjà déclarés leur intérêt. L'enjeu budgétaire pour les territoires (financement du poste d'animation) freine le déploiement de ce dispositif.
92	Encourager et promouvoir le permis à 1€ par jour dans les territoires ruraux	Les discussions avec les établissements bancaires ont été menées. Une campagne de communication a été lancée en juillet 2020 pour faire connaîte les dispositifs. Une seconde vague est prévue début 2021
93	Permettre aux jeunes ruraux en SNU de se former à l'examen théorique du permis de conduire	L'objectif de 30 000 jeunes en 2020 (mais pas exclusivement territoires ruraux) ne sera pas atteint cette année compte tenu de la crise: le séjour de cohésion SNU n'a pu se tenir. Ce séjour donne droit à 2 tickets: un acces plateforme e-learning et la gratuité du premier passage du code-ETG). Il est prêt pour son déploiement dès que les conditions sanitaires le permettront.

94	Déployer Pix, le service public de certification des compétences numériques, lors du SNU et mettre en place les formations adaptées à l'issue	Le bilan numérique a été testé en juin 2019 auprès de 1 978 volontaires réalisant leur séjour de cohésion dans l'un des 14 centres préfigurateurs implantés dans les 13 départements pilotes. L'analyse de la phase de préfiguration a permis de faire évoluer les contours du bilan numérique pour éviter des redondances avec la certification en fin de 3e. Diffusion de pass numériques (entre 25 000 et 30 000) qui donnent accès à des formations en présentiel, via des structures de proximité et/ou à des accompagnements de proximité
95	Déployer le dispositif Erasmus + en faisant des jeunes ruraux un public prioritaire pour faciliter leur mobilité européenne	L'Agence Erasmus+ France Jeunesse et Sports considère comme prioritaires les jeunes ayant moins d'opportunités, dont font partie les jeunes ruraux. Un travail de coordination avec une référente au sein du MAA et les correspondants régionaux dans les DRJSCS est réalisé afin de rendre les programmes accessibles à ces publics cible. Travail de communication auprès d'établissements ciblés dans les zones rurales. La crise sanitaire a entrainé un arrêt et/ou des reports des mobilités sur le premier semestre 2020 et devrait impacter l'ensemble de l'année. Un travail va être entrepris entre l'observatoire de l'ANCT et l'agence Erasmus + pour appréhender plus précisément le nombre de jeunes ruraux bénéficiaires d'Erasmus plus. Un bilan sur la période 2014-2018 proposant une première une approche et une actualisation devrait être disponible en décembre. Mise en place d'un réseau territorial en réflexion
96	Déployer 15 000 services civiques dans les territoires ruraux, notamment auprès des personnes âgées et dans les collectivités territoriales	En 2018, 19 949 volontaires ont réalisé leurs missions de service civique en territoires ruraux métropolitains. Si l'on ajoute La Réunion et la Martinique, 20 386 volontaires ont réalisé leurs missions en territoires ruraux. L'objectif à donc été remonté à 30 000 jeunes pour les territoires ruraux et c'est une mesure importante du plan de relance. La mesure a été impactée dans son déploiement en 2020 par la crise sanitaire.
97	Faire apparaître le financement de projets dans les territoires ruraux, notamment au profit des jeunes ruraux, comme une priorité dans les instructions transmises aux départements (par exemple, pour financer des campus ruraux de projet ou centres sociaux dès lors qu'ils sont constitués sous forme associative)	Le soutien des petites associations (1 400 000 associations de 0-2 salariés) du secteur rural sera consolidé par l'attribution de fonds prévu pour le PLF 2021. Par ailleurs,le financement via des crédits nationaux d'une douzaine de campus ruraux en 2020 via FEJ et via campagnes d'été doit permettre d'amorcer cette dynamique dans les territoires.
98	Faire du financement des projets portés pour la ruralité l'une des priorités du fonds de soutien à la vie associative (FDVA)	Le soutien des petites associations (1 400 000 associations de 0-2 salariés) du secteur rural sera consolidé par l'attribution de fonds prévu pour le PLF 2021 inscrit dans une mesure de la loi de finance 2020 (récupération de crédits).
99	Développer le nombre de postes Fonjep en appui aux projets associatifs portés en milieu rural	Le PLF 2020 prévoit la création de 1 000 postes sur le P163. Le plan de relance en prévoit 1 000 postes de plus en 2021 et 1000 de plus de 2022 qui seront principalement sur les territoires ruraux (car des fonjep spécifiques QPV). Le niveau annuel courant avant ces annonces était d'environ 4 000 postes donc quasi doublement.
100	Offrir un bouquet d'applications numériques clé en main pour les collectivités et les habitants des territoires ruraux. Une start-up d'Etat « Territoires Store » sera lancée notamment dans les territoires ruraux pour permettre aux élus de proposer, via une application des services de proximité	Un groupe de travail lancé en juin 2020 avec l'AMRF prévoit une phase de 9 semaines d'écoute des besoins en vue de mettre en place "territoires store"
101	Créer une plateforme collaborative pour informer sur les projets numériques des territoires	Chantier mis en attente le temps de l'articuler avec d'autres plateformes en cours de création (Plateforme Aides territoires) par l'ANCT pour mutualiser plutôt que multiplier.
102	Lancer une concertation avec les acteurs publics en vue de proposer des formations et des programmes de sensibilisation au numérique et à l'innovation	Le sujet est traité dans le cadre plus global de la formation des acteurs publics, via l'Académie des territoires lancée par ANCT. Un groupe de travail est lancé associant les élus. L'évènement Numérique en commun, organisé annuellement par l'ANCT (ex Agence du numérique) avec une journée spéciale de formation des élus est mis en place chaque année. Les collectivités peuvent relayer cet évènement national en le dupliquant au niveau local. La Creuse notamment en a fait l'expérience en 2019. Une nouvelle série d'évènements « Numérique en commun » déployés au niveau local va démarrer fin août.
103	Implanter au moins 200 Micro-folies en milieu rural dans le cadre du déploiement des 1000 Micro-Folies d'ici 2022	61 micro follies engagées en zones rurales dont 10 ouvertes soit 24% des 256 MF engagées
104	Dans le cadre de la rédaction du cahier des charges du projet de « Capitales Françaises de la culture », qui sera établi notamment avec les associations d'élus, veiller à ce que les territoires ruraux puissent participer et être pleinement associés à ce dispositif	Le label « Capitale française de la culture » a été lancé le 8 octobre. Il est ouvert à des communes ou groupements de communes de 20 000 à 200 000 habitants. Les collectivités peuvent candidater jusqu'au 31 décembre. La ville (ou le groupement de villes) labelisée "Capitale française de la culture" pour 2022 sera annoncée au plus tard le 31 mars 2021 par la ministre de la Culture.
105	Affecter une part significative des crédits des Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) aux territoires ruraux	Une instruction a été donnée aux DRAC pour pour la prise en compte d'un nouvel indicateur de performance de l'action 2 du Programme 361 (ex programme 224) permettant de mesurer l'effort budgétaire des DRAC en faveur des territoires prioritaires. En 2019, 16,7 M€ d'AE et 8,1 M€ de CP ont été consommés permettant de financer 168 opérations dans le cadre du Fonds incitatif et partenarial pour financer la restauration du patrimoine protégé dans les collectivités à faibles ressources qui bénéficie à 79% à des communes de moins de 2000 habitants. Le fonds a été reconduit en 2020, avec 15 M€ d'AE et 10 M€ de CP. En 2019, la DGD Bibliothèques a accompagné 48 projets départementaux pour un total d'un peu plus de 19 M€ et en 2021 2M€ supplémentaires sont prévus pour les contrats territoire-lecture et les contrats départementaux lecture itinérance (CDLI). En 2019, 18,6M€ ont été consacrés à des actions culturelles en milieu rural dont 11,4 M€ pour l'éducation artistique et culturelle et dans le cadre de l'opération "Eté culturel 2020", les DRAC ont consacré 1,4M€ pour soutenir 237 projets dans les territoires ruraux. Dans le cadre du Plan Théâtres, 4,8M€ sont consacrés aux actions en faveur des publics des territoires prioritaires, notamment ruraux en 2020 : o plus d'1M€ pour les 18 scènes conventionnées d'intérêt national « Art en territoire » qui développent une programmation régulière hors les murs ou en itinérance et la mise en place de résidences de création au plus près des lieux de vie des populations o 1,6€ pour la diffusion en itinérance des 24 centres dramatiques nationaux et les 34 scènes nationales o 2,2M€ pour des résidences dans les lieux labellisés et non labellisés.
106	Mobiliser les opérateurs et les structures labellisées du ministère de la Culture pour favoriser les projets culturels itinérants ou hors-les-murs	Mesure mise en œuvre dans les cadre des conventions entre les DRAC et les collectivités territoriales qui soutiennent notamment les actions hors les murs en milieu rural des structures culturelles (bibliothèques départementales de prêt, scènes conventionnées d'intérêt national "art en territoire", FRAC, circuits de cinéma itinérants): 106 contrats territoire lecture ont été signés en 2019 avec des collectivités en zones rurales et 56% des conventions territoriales d'EAC DRAC/collectivités couvrent des zones rurales. Cette mesure sera également mise en œuvre dans le cadre du volet Culture des nouveaux contrats de ruralité en géographie rurale prioritaire. Par ailleurs, au titre de la mobilisation des opérateurs pour la mise en oeuvre d'actions en milieu rural, on peut citer notamment: - la participation des ENSA (écoles nationales supérieures d'architecture) aux Ateliers hors les murs dans les PNR: depuis 2018, 5 ENSA (ENSA Paris Val de Seine, Paris La Villette, Versailles, Grenoble et Toulouse) ont participé à 10 Ateliers hors les murs dans 13 PNR; - le Centre Pompidou, le CNAP et les FRAC qui sont partenaires du musée mobile MUMO qui irrigue les territoires ruraux; - les Ateliers Médicis qui déploient chaue année depuis 2016 plus d' une centaine de résidences d'artistes en milieu rural dans le cadre du programme "Création en cours" - la Philharmonie qui va déployer son dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale "Démos" en zones rurales en 2021; - l'ENSAD qui a un projet de post-diplôme "Design en monde rural".

		4 pôles mécénat existent actuellement : en Pays de la Loire (depuis 2014), Bretagne (sous forme numérique), Bourgogne-Franche-Comté (sous forme de
107	Développer le mécénat culturel territorial (développement du mécénat collectif sur des enjeux territoriaux; création	club d'entreprises) et en Nouvelle-Aquitaine (signature en juillet 2018) sur un projet de plateforme dont le but est de mettre en lien entreprises et porteurs de projets sur des sujets « culture et environnement ». - 2 sont en cours de négociationen Occitanie et PACA.
107	de pôles régionaux du mécénat culturel sur le modèle des pôles déjà existants en Pays-de-la Loire et Nouvelle Aquitaine)	- En parallèle, des clubs de mécènes sont en cours de création : l'un en Poitou-Charentes et l'autre dans le Limousin dont le lancement devait être annoncé lors d'un événement dédié (annulé en raison de la crise sanitaire) le 27 novembre prochain. Protocoles nationaux pour le développement du mécènait culturel 2015-2020 signés entre le MC et CCI France, le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-
		Comptables, le Conseil Supérieur du Notariat, et le Conseil National des Barreaux. Renouvellement prévu fin 2020-2021 Cette possibilité existe déjà. Dans le projet sur les conférences régionales du sport actuellement en cours de finalisation et qui devront se mettre en place
108	Donner aux intercommunalités la possibilité d'assurer des missions d'animation et de coordination territoriale jeunesse et sport sans pour autant s'engager dans le transfert des compétences jeunesse et sport (équipements sportifs et politiques publiques)	fin 2020 , il est prévu dans le collège des représentants des collectivités locales, un représentant des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de sport par département désigné par les associations départementales des maires et des présidents d'intercommunalité en lien avec l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités;
109	Permettre le recrutement mutualisé d'éducateurs sportifs polyvalents entre une commune ou une intercommunalité rurale et les acteurs de l'économie sociale et solidaire	en cours et une campagne de communication et définition des orientations du fonds pour 2020.
110	Renforcer le soutien aux clubs sportifs en milieu rural. L'agence nationale du sport (ANS), dont la gouvernance sera partagée entre collectivités territoriales, Etat et fédérations sportives, fixera des orientations en faveur du soutien aux équipements sportifs et des associations en milieu rural	Rénovation et construction d'équipements en 2019: l'ANS a financé 23,1M€ pour 174 dossiers en zone rurale. Parmi les 33 dosssiers retenus sur le plan Aisance Aquatique (construction, rénovation des piscines) pour un montant de 14M€, 19 dossiers sont sitiés en zone rurale pour 7,2M€. parmi les 43 projets retenus sur l'enveloppe Outre mer -Corse, 19 projets sont situés en zone rurale pour 3,5M€. En 2020 40M€ en AE dont environ 50% pour les territoires ruraux.
111	Augmenter les ressources pour les autorités organisatrices de mobilités (AOM) – à savoir les communautés de communes ou à défaut la région - les moins riches	Prévu par la LOM. La date limite de délibération des communes pour la prise de compétence par les intercommunalités a été décalée de décembre 2020 à mars 2021 par la loi d'urgence. La date de prise de compétence reste inchangée (1er juillet 2021). Communication/accompagnement en cours pour faciliter la prise de compétence.
112	Renforcer les lignes aériennes d'aménagement du territoire qui constituent un outil essentiel au développement économique des territoires enclavés, voire une alternative pour répondre rapidement au moins en partie à des besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits sans construire de nouvelles infrastructures routières ou ferroviaires	L'État participe désormais au financement de onze liaisons aériennes en métropole (Agen-Paris, Aurillac-Paris, Brive-Paris, Castres-Paris, Le Puy-Paris, Limoges-Paris, Limoges-Lyon, La Rochelle-Poitiers-Lyon, Quimper-Paris, Rodez- Paris et Tarbes-Paris).
113	Engager une démarche avec les régions sur les petites lignes ferroviaires, à l'issue de la remise du rapport Philizot	Prévu dans le cadre de la LOM promulguée le 24 décembre 2019. Les premières conventions « petites lignes » ont été signées avec les régions Centre-Val de Loire et Grand-est le 20 février 2020. Une troisième a été signée avec la région AURA pour la partie Auvergne, le 5 octobre dernier. Prochainement : PACA, Pays de Loire, Normandie, Bourgogne france Comté et Hauts de France. Des discussions sont en cours avec Auvergne Rhône Alpes (pour la partie Rhône Alpes), Nouvelle Aquitaine, Bretagne et Occitanie. L'abondement de 300M€ via le plan de relance devrait permettre d'accélérer la mise en œuvre de cette mesure. En accompagnement, le « kit méthodologique » et " l'atlas du réseau 2019" actualisés par SNCF réseau présentent les spécificités des petites lignes ferroviaires, permettant d'en réduire les coûts de gestion et d'exploitation
114	Encourager les solutions permettant de répondre à la mobilité du dernier kilomètre en les intégrant par exemple dans les contrats de réciprocité et en encourageant l'intermodalité	Prévu par la LOM. Des réflexions sont déjà engagées par les Régions sur la cartographie des bassins de mobilité. La coopération entre les AOM locales et la Région est le principal levier identifié pour : 1/déployer des services de transport dans une logique qui dépasse les périmètres administratifs territoriaux et permet une meilleure desserte des territoires ruraux, 2/ organiser un système de rabattement vers les transports collectifs, 3/mettre en place des pôles d'échanges notamment en covoiturage, vélo, TAD Dépend désormais pour la mise en œuvre de la prise de compétence des collectivités.
115	Favoriser les plateformes de mobilités en zones rurales en ouvrant des possibilités de financement par les collectivités au titre de leur compétence mobilité solidaire	La LOM inscrit dans le code des transports cette nouvelle compétence « mobilité solidaire ». L'intervention des AOM dans ce domaine est sécurisée et surtout encouragée. Les AOM pourront ainsi financer des plateformes de mobilité. La LOM prévoit aussi un plan d'action partenarial au niveau de chaque bassin de mobilité. A noter : appel à projet « dispositif innovants en zone rurale » avec réponse au 15/12 (pré-dossiers à déposer pour le 15/09): il s'agit d'identifier des projets en zone rurale ne pouvant se mettre en place dans le cadre législatif actuel. (3 M€)
116	Encourager l'ouverture des transports scolaires à d'autres usagers et organiser les transports collectifs interurbains de manière à permettre leur adaptation aux besoins de transports scolaires, dans le respect des normes de sécurité du transport scolaire	La LOM comprend une disposition explicite sur ce point (article 8). Le contexte actuel est sans doute peu propice au développement de cette mesure.
117	Autoriser les autorités organisatrices des mobilités (AOM) à œuvrer dans le domaine de la mobilité solidaire pour les publics les plus isolés	La LOM inscrit dans le code des transports cette nouvelle compétence « mobilité solidaire ». L'intervention des AOM dans ce domaine est sécurisée et surtout encouragée. Les AOM pourront ainsi financer des plateformes de mobilité. La LOM prévoit aussi un plan d'action partenarial au niveau de chaque bassin de mobilité. A noter : appel à projet « dispositif innovants en zone rurale » avec réponse au 15/12 : il s'agit d'identifier des projets en zone rurale ne pouvant se mettre en place dans le cadre législatif actuel.
118	Développer les simultateurs de conduite (DSR)	Expérimentation conduite dans 7 missions locales par conventions avec UNML: Autun (21), Chatillon sur Seine (21), Lucey (Eure et loir) Pays d'orient (56), St Benoit de la réunion, Isles les larois (62), Biterois en Beziers. Suite aux retours très positifs, l'ANCT lancera début 2021 en liaison avec l'Union nationale des missions locales un appel à projet pour financer le déploiement de simulateurs dans les missions locales.
119	Renforcement des dispositifs de prévention à l'égard des publics vulnérables et spécifiques comme les agriculteurs (sécurité des exploitations agricoles)	- 24 conventions locales formalisées dans le cadre de la précédente convention ; - 79 plans départementaux signés ; - Mise en place en octobre 2019 de la cellule Demeter au sein de la DGGN - 60 départements équipés d'un outil d'alerte par SMS à destination des agriculteurs ;
120	Elargir la participation citoyenne aux dispositifs de sécurité du quotidien à travers la formalisation de conventions « chasseurs », « promeneurs » ou « agriculteurs vigilants » en fonction des besoins des territoires.	Quelques initiatives locales ont déjà été créés dans l'Oise et le Haut-Rhin. Cette action fait toutefois l'objet de réserves en terme d'interprétation du dispositif (Etat incapable d'assurer seul la sécurité en campagne donc recourt à des chasseurs (armés) et risque d'assimilation à des milices privées. Une reconfiguration est donc en cours.
121	Etendre les dispositifs d'appui interdépartementaux (DAI), qui permettent aux gendarmes de s'affranchir des limites administratives et judiciaires, en faisant appel à ceux qui sont les plus proches.	224 unités implantées dans 41 départements bénéficient de cette possibilité. Sont en capacité d'intervenir dans 44 départements limitrophes. Les études relatives à une nouvelle extension portent sur 511 nouvelles unités. Au total 74 départements pourraient être concernés par la mesure.
122	Mobiliser la brigade numérique accessible 24h/24	Il est envisagé d'installer dans les futures « Maisons France Service » des bornes permettant d'accéder à la brigade numérique (BNUM). L'objectif est de proposer aux usager un contact simplifié et rénové avec la gendarmerie en tout lieu et tout temps 7/7, 24/24 via plusieurs modalités de contact (tel, réseéaux sociaux). Une équipe de 20 gendarmes est mobilisée pour développer les bornes et répondre aux sollicitations

		uyer les élus locaux dans leur action
123	Promouvoir le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les élus après mandat	article 110 de la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
124	Améliorer les conditions de retraite des maires et présidents d'EPCI qui sont amenés à arrêter leur activité professionnelle durant l'exercice de leur mandat	N'a pas été repris dans la loi engagement et proximité mais pourrait être intégré dans le cadre du dossier global retraite (suspendu actuellement)
125	Dans le cadre d'un « pacte de gouvernance », faciliter la création au sein d'un EPCI d'un Conseil des Maires afin de redonner une voix plus grande aux maires des petites communes. Avec l'accord de l'intercommunalité ou de 30 % des maires, un « conseil des maires » pourra être créé pour favoriser les échanges et la coordination	article 1er de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ; Les EPCI ont jusqu'au 18 février 2021 pour élaborer des pactes de gouvernance
126	Ouvrir la possibilité pour un président d'EPCI, dans le cadre du « pacte de gouvernance », de prononcer un discours sur le bilan et les perspectives de l'action intercommunale	article 1er de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
127	Supprimer la révision automatique tous les six ans des schémas départementaux de coopération intercommunale.	article 24 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
128	Expertiser les conditions juridiques pour permettre la participation des conseillers communautaires aux instances communautaires par visioconférence	article 11 de la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019. Le décret 2020-904 du 24 juillet 2020 fixe les conditions de réunion par téléconférence du conseil communautaire dans les établissements public de coopération intercommunale à fiscalité propre
129	Assurer le remboursement des frais de déplacement des élus lors des conseils communautaires et des commissions, sous plafond de la dotation élu local étendue aux EPCI de moins de 30 000 habitants, et en permettant le remboursement à la charge des EPCI de plus de 30 000 habitants	Article 98 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 a ouvert le droit au remboursement des frais de déplacements à tous les élus des EPCI, même lorsqu'ils sont indemnisés (à la charge de l'EPCI). Il a élargi également aux frais liés au handicap (décret en cours de concertation)
130	Assurer la diffusion de tous les documents utiles (délibérations, comptes rendus) par courriel à tous les conseils municipaux des communes concernées, même s'ils ne siègent pas à l'EPCI	article 11 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
131	Elargir les possibilités de report du transfert de la compétence « eau et assainissement » aux communautés de communes jusqu'au 1er janvier 2026, et permettre aux communautés de communes ou aux communautés d'agglomération qui l'exercent d'en déléguer, toute ou partie, aux communes selon un cahier des charges prédéfini	article 14 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
132	Corriger les effets des fusions intercommunales sur les dotations aux collectivités	article 12 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
133	Poursuivre les efforts de réduction et d'adaptation des normes qui pèsent sur les collectivités rurales	article 74 et 80 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ; par ailleurs , projet de loi ASAP "accelération et simplification de l'action publique" porte de nouveaux amendements en vue de cette mesure
134	ruraux	Déjà permis sans loi. <i>Instruction?</i>
135	Encourager la mise en œuvre de l'article L5211-40-1 du code général des collectivités territoriales qui permet à un EPCI de « prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine »	article 5 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
136	Ouvrir la possibilité pour tout conseiller communautaire membre d'une commission interne de l'EPCI d'être remplacé en cas d'empêchement, par un adjoint ou un conseiller municipal de sa commune d'élection.	article 7 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
137	Réunir les commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) avant transfert de compétences	article 32 de la la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
138	obligatoire, facultatives et optionnelles	PJL 3 D?
139	Donner la possibilité aux communes de continuer de porter des projets à l'échelle de plusieurs communes à l'échelon infra-communautaire	Déjà possible. Cf article L. 5211-11-2 du CGCT
140	Conserver la clause de compétence générale pour les communes	article 12 et 13 de la Loi engagement et proximité promulguée le 27 décembre 2019 ;
141	Engager une mission d'expertise de la territorialisation de la CVAE, de l'IFER et de la simplification de la modulation du FPIC	En attente des retours de services suite à mission
142	Mettre en place, dans le cadre de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), une plateforme recensant les coopérations territoriales et les bonnes pratiques des collectivités locales	Une première version de test interne au CGET a été réalisée le 29/10/2019 et la présentation d'une version beta de la plateforme lors de l'évènement sur les coopérations interterritoriales organisé par le CGET le 18/12/2019; depuis, la crise sanitaire a quelque peu freiné le projet.
143	Instaurer un groupe de travail pour explorer les modalités de mise en place du mécénat de compétences entre des collectivités dotées en ingénierie et des collectivités dépourvues, notamment les plus rurales	
144	Proposer aux Régions, dans le cadre des prochains Contrats de Plan État Régions d'inscrire des volets relatifs au renforcement des coopérations entre territoires	Le pré-mandat des préfets encourageait à associer étroitement les CT
145	Faire évoluer le cadre juridique pour favoriser la mise à disposition d'expertise du Cerema auprès des collectivités	Convention de partenariat CEREMA ANCT signée. Répond partiellement à la mesure
146	Dans le cadre du programme « 1 000 doctorants », encourager le recrutement des doctorants par les collectivités territoriales, notamment rurales, via le développement des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (Cifre) dans les collectivités territoriales rurales	
147	Créer un volontariat territorial en administration (VTA) afin d'attirer des talents dans les collectivités rurales	800 VTA seront déployés dans les territoires d'ici 2022 (annonce CIR du 14 novembre)
148	Soutenir les formations de secrétaires de mairie et employés territoriaux mises en place par les centres de gestion, Pôle Emploi et le CNFPT pour faire face aux difficultés de recrutement	Une première information des services déconcentrés (janvier 2020) et une enquête au 1er trimestre 2020 menée par le CNFPT. Un guide de bonnes pratiques et une instruction aux préfets ont été diffusés.
149	Renforcer l'appui aux collectivités territoriales rurales dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme en apportant un soutien financier en ingénierie à travers la mobilisation de la dotation générale de décentralisation (DGD) urbanisme	Un travail DHUP-DGCL est engagé pour faire évoluer les critères et le processus de répartition de sorte à mieux flécher ce concours particulier vers les collectivités rurales en manque d'ingénierie. NB : Les critères de répartition de la DGD urbanisme sont codifiés aux L.1614-9 et R.1614-41 du CGCT.
150	Favoriser la mise à disposition, par voie de convention, de l'ingénierie des agences d'urbanisme en faveur des territoires ruraux	Un nouveau délai a été accordé pour que les agences puissent se positionner dans le cadre du plan "petites villes de demain" en appui des services déconcentrés et des futures villes lauréates. Au 31 mai, toutes les contributions ont été reçues : 24 agences (sur les 49) seront mobilisées, dans 7 régions (AURA, BFC, Bretagne, HDF, La Réunion, Occitanie, PACA, Pays-de-la-Loire). La DHUP procédera aux délégations budgétaires vers les DREAL à la mi-juin. Pour rappel, le montant de l'enveloppe allouée à cette action est à ce stade de 470k€. Les services déconcentrés se chargent ensuite de passer les conventions avec les agences d'urbanisme concernées pour une mise en oeuvre au démarrage du plan. En fonction des besoins et d'éventuelles disponibilités budgétaires en cours de gestion, des compléments de dotation limités pourraient être envisagés en fin d'année.

		La DHUP examine toutes les difficultés qui sont portées à sa connaissance, étant entendu que les DDT(M) assurent un appui de 1er niveau. A ce jour, aucune
151	Lancer un travail de recensement des cas particuliers et qui soulèvent des difficultés d'articulation entre les SCOT et les PLUi et apporter des réponses à ces blocages	remontée massive n'est parvenue jusqu'à la DHUP nécessitant de modifier les textes, de déployer des moyens d'ingénierie dédiés (à l'exception de la Corse) ou de réunir un GT ad hoc.Un guide vient d'être réalisé par la fédération nationale des SCOT et l'ADCF, avec l'appui de la DHUP, qui clarifie, tant sur les plans juridiques que pratiques, les liens entre SCOT et PLU(i).
152	Expérimenter des mesures de simplifications dans l'élaboration des documents d'urbanisme des collectivités territoriales rurales	En cours: Etudier les solutions à mettre en oeuvre, en distinguant celles qui relèveraient d'une évolution des textes de celles qui relèveraient de pratiques améliorées (information, productions d'ordre pédagogiques, ingénierie) 'Prévoir, dans le cadre du service après-vente (SAV) sur les ordonnances ELAN portant sur la modernisation des SCOT et la simplification de la hiérarchie des normes applicables aux documents d'urbanisme, un groupe de travail sur l'articulation SCOT/PLU en zone rurale
153	Constituer un groupe de travail pour concilier l'application des lois Montagne et Littoral en Corse	Groupes de travail lancés à la suite des assises de l'urbanisme en Corse dont un groupe de travail, piloté par la collectivité de Corse, sur le sujet loi Montagne / Loi Littoral A articuler avec la mission Agenda rural en Corse
154	Renforcer la connaissance des possibilités de modulation des plafonds de ressources pour l'attribution de logements sociaux	Une première information des services déconcentrés a été conduite en janvier 2020 ainsi qu'une enquête sur les pratiques. Retours en cours d'analyse en juin avec objectif d'adresser une instruction aux préfets. Mesure mise en oeuvre dans 15 départements (liste disponible). En attente d'informations actualisées
155	Renforcer la connaissance des collectivités en déprise démographique sur les possibilités existantes en matière de dérogations aux droits à construire prévus dans les documents d'urbanisme. Les préfets seront mobilisés afin de mieux faire connaître ces dispositifs aux collectivités ainsi que sur la prise en compte des enjeux de lutte contre l'artificialisation des sols et de réhabilitation de l'habitat existant	En cours: Porter à la connaissance des préfets la mesure - Identifier par retours des préfets les secteurs où des dérogations sont mises en œuvre (caractéristiques, durée, plafonds dérogatoires, suivi) et ceux sur lesquels une telle dérogation pourrait être mise en œuvre - Diffusion aux préfets d'éléments complémentaires (doctrine et bonnes pratiques) et reporting
156	Engager, à la suite de la remise du rapport du député Guillaume Vuilletet, un travail sur les compétences des collectivités et les procédures en matière de lutte contre l'habitat indigne	- Mesure analysée dans le cadre des arbitrages rapport Vuilletet - La recommandation phare du rapport Vuilletet est le changement de paradigme : de l'habitat indigne vers l'habitabilité. Le rapport préconise ainsi la mise en place d'un référentiel unique d'habilité en remplacement des notions d'habitat indigne , de non décence et des règlements sanitaires départementaux. La mise en œuvre de cette recommandation excède très largement le périmètre de l'article d'habilitation pour rédiger l'ordonnance. L'étude de la faisabilité de cette recommandation sera donc lancer parallèlement aux travaux de l'ordonnance et s'inscrit sur une temporalité à long terme Le projet actuel opère une simplification des procédures à acteurs constants, permet de mieux intervenir en urgence, sécurise les transferts des pouvoirs de police LHI entre les maires et EPCI et facilite les délégations des pouvoirs des préfets auprès des Présidents d'EPCI.
157	Flécher une partie du FNADT pour financer l'ingénierie territoriale dans les territoires ruraux	réalisée par la circulaire relative au FNADT et par les 10 M€ ANCT flechés pour l'appui en ingénierie des CT
		Axe 5 - L'Etat s'engage
158	Travailler avec l'INSEE à une nouvelle définition des espaces ruraux	La nouvelle définition de la ruralité présentée en CIR le 14 novembre 2020 s'appuie sur le critère de densité de population. Sont considérées comme rurales, les communes peu denses et très peu denses : 30 000 communes regroupant 21 millions d'habitants (33%).
159	Définir une géographie rurale prioritaire en installant un groupe de travail transdisciplinaire	Dépendant de l'avancement des mesures Zonage INSEE, ZRR et aménités rurales.
160	Défendre auprès des institutions européennes le maintien d'un engagement politique et financier en faveur du développement rural et inviter les régions à afficher la même priorité	Les accords européens de juillet 2020 relatif à la relance entérinent un accroissement des crédits PAC sur le second pilier qui permettra le maintien de fonds sur le développement rural
161	Porter auprès des institutions européennes, et en lien avec les régions, une position favorable à la territorialisation des fonds européens vers les territoires ruraux les plus fragiles, et la généralisation du développement territorial intégré appliqué aux zones rurales en s'appuyant sur des contractualisations existantes	La mesure Leader est confortée sur le FEADER et les premières remontées régionales des pré maquettage FEADER laissent envisager une part conséquente sur l'objectif 5B de ce fonds qui territoriale sa mobilisation.
162	Porter auprès des institutions européennes, et en lien avec les régions, une position favorable à la poursuite du programme LEADER et le fléchage des financements vers le soutien à l'ingénierie de projets dans les GAL pour la prochaine programmation	La position Française confirme dans le PSN PAC, le choix du maintien de LEADER a 5% du montant de la maquette second pilier. Le fléchage vers des financements d'ingénierie n'est pas encore acté à ce stade.
163	Encourager le soutien aux petites exploitations à taille familiale dans la PAC (réorienter la PAC vers un plafonnement des aides à l'actif agricole et une majoration des premiers hectares ou des premiers animaux, suppression du minimum de 40 ans pour bénéficier des aides à l'installation)	La France défend le "modèle familial" des structures d'exploitations agricoles. Elle défend le caractère obligatoire des outils de ciblage des aides directes (plafonnement, paiement redistributif), comme le propose la Commission. La France propose également d'introduire la notion de nouvel installé dans la PAC pour pouvoir accompagner les installations en agriculture au-delà de 40 ans.
164	Encourager la position française favorable au verdissement de la PAC (maintien du budget, conditionnalité des aides, objectif de dépenses commun consacré à l'environnement)	La France défend une ambition environnementale renforcée pour la prochaine PAC et le maintien d'un cadre commun au niveau européen. Elle soutient la nouvelle architecture verte proposée par la Commission. Elle estime que le relèvement de l'ambition environnementale nécessite en parallèle de disposer de ressources financières suffisantes. La France soutient le principe d'un minimum de dépenses environnementales sur les 2 piliers de la PAC.
165	Maintenir les crédits au niveau actuel (DSIL, DETR) pour continuer à soutenir les projets de territoires	Les AE de la DETR et de la DSIL sont maintenues à leur niveau 2019 dans le PLF pour 2020 et accrus en 2020 avec le PFR 3 et le milliard de DSIL supplémentaire
166	Former le corps préfectoral (y compris les sous-préfets) et les opérateurs de l'Etat au mode projet	- Formation obligatoire lors de la 1ère année en poste - Thématique de la conduite de projet au cœur d'un cycle de formation initiale dispositif de soutien individuel : coaching personnalisé
167	Sur le modèle des commissariats de massifs, constituer des « équipes projet » auprès de délégués départementaux et régionaux de l'ANCT en faveur des territoires ruraux	
168	Renforcer l'appui au montage financier et à la gestion de projets européens pour les territoires ruraux dans le cadre de l'ANCT	
169	Rendre plus lisibles les missions des sous-préfets ruralité	Instruction aux préfets à la signature des ministres
170	Organiser des comités interministériels dédiés aux ruralités tous les 6 mois	1er CIR, le 20 février 2020 dans les Vosges . 2ème CIR le 14 novembre 2020 en visioconférence
171	Conclure des conventions ministérielles d'objectifs sur la ruralité	
172	Désigner des référents ruralité dans chaque ministère	Liste des référents ruralité (administrationjs centrales et cabinet) diffusée
173	Inclure des études d'impact territoriales dans les projets de loi	
174	Inscrire systématiquement des volets dédiés au développement des territoires ruraux et au soutien à la revitalisation des petites villes et bourgs centres dans les futurs contrats de plan Etat-région (CPER), avec une attention particulière sur le soutien à l'ingénierie	
175	Mettre en place un contrat cadre, différencié selon les territoires, reposant sur une charte commune à l'ensemble des ministères dans un souci de simplification	charte de contractualisation
	des ministeres dans un souci de simplification	

176	Engager, à compter du prochain renouvellement municipal, une nouvelle génération de contrats de ruralité, avec un partenariat renforcé et des thématiques plus larges (culture, jeunesse, sport), basée sur les projets de territoires, en veillant à associer les communes à l'élaboration de ces contrats	Instruction aux préfets en date du 20 novembre 2020
177	Elargir les possibilités de financement du fonctionnement par les contrats de ruralité dès lors que les futurs contrats sont enrichis de nouvelles thématiques (culture, jeunesse) avec mobilisation des outils financiers des ministères compétents	
178	Inscrire un volet « jeunesse » dans les contrats de ruralité	Ministère de la jeunesse a fait des propositions en ce sens.
179	Introduire un volet culture dans les contrats de ruralité	Ministère de la culture favorable à cette intégration.
180	Créer un volet "sports" dans les contrats de ruralité, sous réserve de la mobilisation des crédits du ministère des Sports	La gouvernance partagée et le fonctionnement de l'Agence nationale du sport ne permettent pas de mobiliser à l'heure actuelle les crédits de l'agence sur ce type de contractualisation. Cette mesure n'ouvre pas de financement spécifiques hors crédit de droit commun (DETR).
181	Inciter à la création d'un volet coopération entre territoires (urbain-rural, rural-rural, etc.) dans les contrats portés par l'ANCT et bonifier les subventions et les dotations pour les territoires signataires de ces contrats	A confirmer dans les instructions et circulaires définitives mais proposé à ce stade dans les instructions en préparation